



Pauvreté en France en temps de Covid

Par Juba IHADDADEN

Le 3 novembre 2021, l'*Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques* (INSEE) publiait ses premières estimations du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités en France pour l'année 2020¹. Des données très attendues tant la crise induite par les confinements successifs a causé la chute de l'activité économique mondiale. Plus encore, c'est l'efficacité de la politique économique et sociale menée par le gouvernement qui était en sursis. Les images de files d'attente interminables d'étudiants lors des distributions de colis alimentaires avaient révélé au grand jour l'ampleur de la crise sociale traversée par le pays. Ces témoignages médiatiques avaient été étayés par la *Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques* (DREES) qui a montré que le volume des denrées alimentaires distribuées par les associations disposant d'une habilitation nationale ou régionale a augmenté de +10,6 % en 2020 par rapport à 2019².

Alors, qu'en est-il ?

Selon les premières estimations de l'INSEE, le taux de pauvreté monétaire stagnerait en 2020 à 14,6 % de la population, comme en 2019. Concernant les indicateurs d'inégalité, l'indice de Gini s'établit à 0,289, soit un niveau stable par rapport à 2019. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité du niveau de vie pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien). Le pays avec l'indice le plus faible est la Slovaquie. Le pays le plus inégalitaire : l'Afrique du Sud.

Comment expliquer cette stabilité en France ?

Deux éléments principaux sont à l'origine d'une telle stabilité. *Primo*, les dispositifs d'activité partielle qui ont soutenu davantage les personnes de niveau de vie intermédiaire. *Secundo*, les aides exceptionnelles aux travailleurs indépendants qui ont limité leurs pertes de niveau de vie.

A première vue, il semblerait que la crise sanitaire n'a pas eu l'effet social délétère attendu. Ces données viennent étayer la thèse selon laquelle les mesures économiques prises par le gouvernement ont été un véritable filet de sécurité. Mais pour qui ?

¹ Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités, Gabriel Buresi et Flore Cornuet, INSEE, Novembre 2021

² Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020, DREES, Juillet 2021

Il convient alors de mettre en lumière les limites de cette première estimation. Elle concerne les ménages ordinaires. Un ménage ordinaire est constitué d'individus qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. Cette définition exclut donc les sans-abri, les personnes vivant en communauté (foyers, établissements médico-sociaux, résidences étudiantes) ou en habitations mobiles et les ménages dont la personne de référence est étudiante et aux DOM. Sans parler des étudiants dont la situation dépend très souvent des parents et pour lesquels les flux sont difficiles à quantifier rigoureusement. Or, la crise sanitaire a eu un effet plus marqué pour ces personnes qui sont plus fragiles. Ainsi, ces catégories sont généralement mal captées par l'enquête Revenus fiscaux et sociaux : en 2018, une étude complémentaire de l'INSEE montrait que 800000 personnes n'étaient pas comptabilisées dans la première estimation de la pauvreté monétaire.

Que retenir ?

Les problèmes de comptabilisation ne signifient pas que le travail de l'INSEE n'est pas rigoureux. Au contraire, cela révèle ses angles morts, qui sont bien connus à la fois par les statisticiens et les décideurs publics. Si les mesures du gouvernement ont permis de conserver l'emploi formel et de protéger le tissu économique, les travaux des statisticiens publics mettent au jour les points faibles des politiques publiques sur les questions de pauvreté.